

**DEPARTEMENT DE
L'ISERE**

**ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE**

**CANTON DE
GRENOBLE 2**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
DU NERON**

Siège Social : MAIRIE DE SAINT-EGREVE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

afférents au C.S. : 16
en exercice : 16
votants : 16

Le 17 octobre 2024, le comité syndical s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Egrève sous la présidence de Monsieur Pierre FAURE, président du SIVOM.

Date convocation : le 11 octobre 2024

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS	Stéphane DUPONT- FERRIER, Jean REYNAUD (Fontanil-Cornillon), Pierre FAURE, (Quaix-en-Chartreuse), Laurent AMADIEU, Michel CROZET, Eléonore KAZAZIAN-BALESTAS (Saint-Egrève), Sylvain LAVAL, Marie-Anne LENOBLE, (Saint-Martin-le-Vinoux), Christian BALESTRIERI, Catherine CAMBRILS (Proveysieux), Marc DEPINOIS (Mont-Saint-Martin)
DELEGUES SUPLEANTS PRESENTS	David MARTORANA (Saint-Martin-le-Vinoux)
DELEGUES TITULAIRES ABSENTS	Morgan BOUCHET (Saint-Martin-le-Vinoux), Vincent LECOURT (Mont-Saint-Martin), Eric ROSSETTI (Quaix-en-Chartreuse), Françoise CHARAVIN, Nicolas KURTZROCK (Saint-Egrève)
POUVOIRS	Vincent LECOURT à Marc DEPINOIS, Eric ROSSETTI à Pierre FAURE, Françoise CHARAVIN à Laurent AMADIEU, Nicolas KURTZROCK à Michel CROZET
SECRETAIRE DE SEANCE	Stéphane DUPONT-FERRIER

DELIBERATION N° 2024/10.02 :
SORTIE DE L'INVENTAIRE DE LA DECHETTERIE

Vu les statuts du SIVOM du Néron,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021/06.06 du 17 juin 2021 transférant en pleine propriété la déchetterie située à Saint-Egrève à Grenoble Alpes Métropole,

Vu l'acte de vente signé entre le SIVOM du Néron et Grenoble Alpes Métropole le 1^{er} février 2022,

Considérant que la déchetterie qui était gérée par le SIVOM du Néron a été cédée en 2022 à Grenoble Alpes Métropole afin de tenir compte du transfert de la compétence « gestion des déchets »,

Monsieur le Premier Vice-Président informe le Comité Syndical que l'inventaire du SIVOM du Néron doit être mis à jour afin d'acter la sortie de la déchetterie du patrimoine du Syndicat.

Les biens suivants doivent donc être sortis de l'inventaire :

N°inventaire	Désignation	Acquisition		VNC
		Date	Valeur d'origine	
2000-05	Déchetterie à fin 2000	01/01/2000	293807,73	293807,73
2004-10	Poteaux et panneaux signalétiques	01/01/2004	2066,75	0
1993-01	Bungalow	01/01/1993	5333,73	5333,73
1994-01	Bungalow sanitaire	01/01/1994	4248,91	4248,91
1960-03	BR0252 / Les 3 ponts	01/01/1960	290613,73	290613,73
1991-02	BN0033 / déchetterie	01/01/1991	596,01	596,01
171	Arbustes délimitation	01/01/2001	5385,09	1076,98
				595677,09

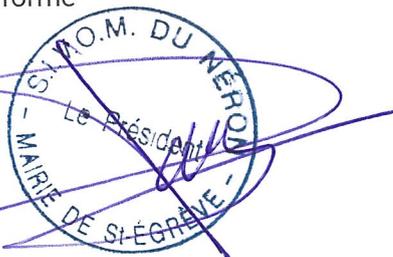
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Comité Syndical,

- **AUTORISE** le Président à sortir de l'inventaire du Syndicat les biens mentionnés ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre FAURE



N° : 2024/10.02